

Résolution du Conseil général de Sion

Pour soutenir les commerces de proximité et relancer l'économie, le Conseil général propose à la Municipalité de Sion de constituer un fonds d'aide d'urgence de 500'000 francs destiné aux frais de loyers commerciaux.

Le 16 mars, l'urgence sanitaire Covid-19 a forcé la fermeture soudaine de nombreux commerces, leur causant des pertes considérables de revenu. Afin de prévenir des faillites et la prolifération de vitrines vides dans les centres d'activité commerciale de notre commune, **nous proposons de constituer un fonds d'urgence pour soutenir les indépendants et commerces de proximité se trouvant en situation financière précaire.**

- **Ce fonds sera destiné à participer au règlement des loyers** durant la période de fermeture forcée des commerces ainsi que durant l'application des mesures de distanciation sociale dans les cafés, restaurants, boutiques, salons de coiffure, cinémas, etc.
- **L'aide pourra être octroyée aux exploitants de surface et de loyer modeste. Elle sera complémentaire aux aides fédérales et cantonales qui pourraient s'appliquer aux mêmes loyers, ou aux déductions déjà accordées par les propriétaires.**
- **L'aide financière pourra être accordée à fonds perdu. Un plafond d'allocation par commerce pourra être défini.** Les demandes devraient parvenir à la Municipalité dans un délai de deux mois, avec tous les renseignements pertinents, tels que loyers, contrat de bail, et chiffres d'affaires.
- **L'objectif est de maintenir l'exploitant à flot et de l'aider à redémarrer suite à la crise sanitaire.** Il n'y a aucun droit acquis à cette assistance. Le Conseil Municipal traitera toutes les demandes selon les critères et l'enveloppe budgétaire établis.

Les conséquences du Coronavirus se font sentir sur l'état sanitaire et économique de notre communauté. La vitalité sociale et culturelle en sera également affectée. La précarité menace de s'imposer aux familles à faible revenu et aux personnes vulnérables. La municipalité a annoncé un soutien pour certaines entreprises par la suspension de ses facturations de terrasses et parkings, ainsi que des loyers redevables à la ville pour mars-avril. Elle lance aussi une campagne de promotion commerciale, et des bons d'achats pour la population. Ces actions sont appréciables.

Pour les commerçants, la fermeture forcée a réduit leurs revenus à zéro du jour au lendemain. Pourtant, les frais fixes, tels que loyers et assurances, restent à charge. La situation risque d'être critique pour de nombreux commerces et entreprises de proximité, et pourrait entraîner des fermetures dans les mois à suivre.

Le Parlement fédéral vient d'accepter une motion prévoyant un allègement pour les commerçants en difficulté : une aide limitée à 60% du loyer et valable pour la période de fermeture uniquement. Les conditions et les modalités de cette allègement ne sont pas encore connues. Quoi qu'il en soit, nous estimons que ce soutien pourrait souvent être insuffisant, et il risque bien d'arriver trop tard.

Il est donc vital d'agir rapidement. Par cette résolution, nous proposons une aide rapide, mesurée et pointue, gérée par une Municipalité qui connaît déjà bien les entreprises. **Ainsi nous pourrions compléter la mesure fédérale et assurer une prise en charge complète du loyer, ce qui pourrait s'avérer vital pour certains commerces.** C'est avec une économie forte que nous pourrions maintenir les emplois, les revenus, et les prestations sociales de la commune.

Denyse Betchov
Alliance de Gauche, Sion